

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DU 12 AVRIL 2013

1. Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2013

REPORTÉ

2. Affaires découlant du procès-verbal

Version finale du plan stratégique 2013 - 2014 à 2015 - 2016 du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Proposition (Masesar et Meridji) : que le Conseil approuve le plan stratégique 2013 - 2014 à 2015 - 2016 du Conseil de l'enseignement postsecondaire tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

À décider

3. Propositions

Université du Manitoba – BA (Honours) Anthropology (baccalauréat ès arts spécialisé en anthropologie)

Proposition (Meridji et Wedlake) : que le Conseil approuve la demande de l'Université du Manitoba pour un programme de baccalauréat spécialisé en anthropologie de 120 heures-crédits à partir de 2013 - 2014.

ADOPTÉ

Réaffectation des subventions en capital de l'Université de Brandon pour 2012 - 2013

Proposition (Storie et Meridji) : que le Conseil approuve la réaffectation des fonds non utilisés des subventions en capital de l'Université de Brandon pour 2012 - 2013 aux projets de remplacement de la toiture de la centrale thermique à vapeur et de remplacement de fenêtres supplémentaires.

ADOPTÉ

4. Financement de la participation au programme MITACS

Proposition (Head et Johnson) : que le Conseil approuve un versement total maximal de 1,04 million de dollars par le gouvernement du Manitoba durant la période s'étalant de l'exercice de 2012 - 2013 à celui de 2014 - 2015 à l'Université du Manitoba pour financer la participation de l'établissement aux programmes Accélération et Élévation de Mitacs.

ADOPTÉ

5. Budget

Proposition (Meridji et Johnson) : que le Conseil approuve les ajustements aux subventions de programme et la hausse de 2,5 % des subventions de fonctionnement des universités, ainsi que la hausse de 2 % des subventions de fonctionnement des collèges et des subventions destinées à l'Initiative d'expansion des collèges pour chaque établissement (liste 1),

que le Conseil approuve une hausse de 2,5 % des subventions de fonctionnement des programmes Accès (liste 2),

que le Conseil approuve l'attribution des fonds d'immobilisations présentée dans la liste 3,

que le Conseil approuve l'utilisation des fonds transférés de la mise en œuvre de certaines ententes au Conseil pour le financement du programme de transition pour les ingénieurs formés à l'étranger (IEEQ) de l'Université du Manitoba, si nécessaire, et

que le Conseil approuve l'utilisation des fonds transférés des subventions de fonctionnement des universités 44-2B à l'Aide aux étudiants pour le financement du programme de remboursement des frais de scolarité des infirmiers praticiens.

ADOPTÉ

6. Ébauche – Modifications à la *Loi sur le Conseil d'enseignement postsecondaire*

Proposition (Wedlake et Head) : que le Conseil approuve les politiques de fonctionnement découlant des modifications apportées à la *Loi sur le Conseil d'enseignement postsecondaire*.

ADOPTÉ

7. Désignation des frais de cours – Modifications à la *Loi sur le Conseil d'enseignement postsecondaire*

Proposition (Johnson et Wedlake) : que le Conseil désigne à titre de frais de cours les frais soumis par les universités, à l'exception des frais de scolarité de deuxième et de troisième cycles.

ADOPTÉ

Sarah Whiteford
Secrétaire

Curtis Nordman
Président

W:\educps1\Council Meetings\Record of Decisions\2012-13\Apr 12, 2013.docx
W:\Educas\TRANSLATION_BUREAU\STUDIO 2011\2013-2014\34\13-14-080\fr-CA\13-14-080 - Apr 12 2013.doc